

LES BABILLAGES DES VALS

LETTRE TRIMESTRIELLE N°24
JANVIER • FÉVRIER • MARS • 2024
RELAIS PETITE ENFANCE

EDITO

Bonjour à toutes et à tous !

En ce début d'année 2024, l'équipe du Relais Petite Enfance des Vals du Dauphiné vous souhaite tous ses vœux de bonheur, la concrétisation de vos projets, et la réalisation de vos envies ! Et pour bien commencer cette année, quoi de plus bénéfique que de partir découvrir la nature et ses bienfaits... Nous vous proposons dans ce nouveau numéro, un article sur « l'éveil à la nature », thème qui guidera en partie nos actions pour cette nouvelle année !

Très bonne lecture et Bonne année !

SOMMAIRE

- P.2 • Article sur les bienfaits de la nature
- P.3 • Point sur Ircem, chèque vacances et Pôle emploi
- P.4 • Retours en image des RPE



RELAIS PETITE ENFANCE

RESTEZ INFORMÉS !

Assistants maternels, parents, si vous avez une adresse de messagerie, merci de **la faire parvenir à l'adresse de votre RPE de référence.**

Vous serez ainsi **informés au plus vite des actualités** sur le territoire.

NOUVELLE RUBRIQUE À VENIR... LE « TROC DES IDÉES » !

NOUVEAU !

Nous souhaitons **mettre en place une nouvelle rubrique** grâce à vos contributions et partages. Alors si vous souhaitez **nous faire partager des idées** bricolages, astuces, lectures, recettes... **N'hésitez pas à nous contacter** pour une parution dans le prochain numéro !

monenfant.fr

Pour les assistants maternels, l'inscription sur le site **monenfant.fr** est obligatoire pour faciliter la mise en lien avec les familles

Une campagne d'information a été lancée en septembre 2021 pour vous inciter à **inscrire vos disponibilités sur le site « monenfant.fr »**. Cette inscription est importante afin de **faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les familles.**

DOSSIER

L'ÉVEIL À LA NATURE



Ses dernières années différents auteurs ou spécialistes de la petite enfance nous alertent sur le fait que les enfants seraient de moins en moins en contact direct avec la nature. Ce manque pourrait entraîner des difficultés de développement chez les enfants. L'auteur et journaliste américain Richard Louv a été le premier à évoquer «le syndrome du manque de nature». Selon lui ce manque de contact avec la nature engendre des angoisses, des troubles de l'attention, dépression et obésité.

Sans verser dans des visions trop linéaires ou déterministes, on peut penser que si au début de son existence, un enfant est habitué à jouer dehors (a fortiori dans un environnement offrant de la biodiversité), s'il prend plaisir, se sent à l'aise et est valorisé dans ses explorations de plein air, y compris dans celles qui «salissent» - parce que terreuses -, il est possible qu'il tisse un lien qui lui soit propre avec la nature ainsi rencontrée.

Lors de la rédaction de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, l'importance d'intégrer la nature dans nos projets d'accueil a été souligné dans l'article 6 : «Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social. Être au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter.»

La tâche est grande car plusieurs facteurs, dont l'urbanisation de nos vies mais aussi notre rapport à la sécurité ou encore nos temps pressurisés, concourent à un éloignement de nombreux d'enfants vis-à-vis de la nature.

Mais la liste des bienfaits apportés par les sorties en pleine nature devrait nous encourager à planifier de plus en plus de balades : «renforcement du système immunitaire et améliore la santé (physique et mentale), développe des compétences motrices (motricité globale et fine), renforce l'autonomie, développe des compétences sociales et diminue les conflits, renforce la confiance en soi, la capacité à prendre des risques et des décisions...»

Sur notre territoire, il est possible de trouver de belles sorties, l'Office de Tourisme est à votre disposition pour vous informer.

Et pour découvrir ensemble les forêts proches de chez nous, nous vous proposerons prochainement des dates de «promenades animées» ouvert aux assistants maternels et aux familles pour des expériences immersives au sein de la nature au fil des saisons.

Nous avons souhaité partager avec vous l'expérience d'une assistante maternelle. Sachant que vous êtes nombreux(ses) à sortir très régulièrement avec les enfants dans le cadre professionnel ou en famille.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Assistante maternelle

Le besoin et les bienfaits du contact avec la nature, d'activités en plein air sont démontrés par les scientifiques, en particulier pour les enfants.

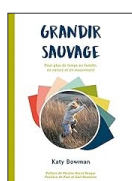
Pour leur permettre ce contact au quotidien, un peu d'équipement suffit à s'adapter aux conditions climatiques : casquettes, lunettes, t-shirt anti-UV, combinaisons étanches, bonnets, gants, bottes de pluie...

Nous pouvons ainsi profiter des joies de notre environnement privilégié en toute saison : se promener dans les bois, manipuler la terre, marcher dans les flaques, sauter dans les feuilles mortes... sont gages d'une journée réussie !

Merci à Nathalie pour ce témoignage

BIBLIOGRAPHIE

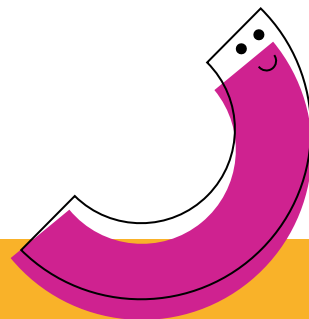
- Une enfance en liberté, de Richard Louv
- Petits jeux de saison pour grandes découvertes, de Élise Mareuil
- Grandir sauvage, de Katy Bowman



COMPTINE

JE SUIS UN OISEAU

Je suis un oiseau, avec un chapeau
Un oiseau zo zo, avec un joli pipeau
Et quand je vole en haut
Je vois les ruisseaux, les moulins et les bateaux
Et je leur dis à bientôt !



L'ACTU EN BREF



PÔLE EMPLOI ET DROITS AU CHÔMAGE

Vous êtes assistant(e) maternel(le), employé(e) par un particulier, vous avez la garde d'un ou plusieurs enfants ? Vous pouvez prétendre à l'allocation chômage en cas de perte d'un ou de plusieurs de ces contrats, si les conditions sont remplies.

Les conditions d'attribution :

- › En cas de perte d'un ou plusieurs contrats de travail suite au déménagement d'une famille ou de la scolarisation d'un enfant, vous avez droit à l'allocation chômage si vous avez perdu votre activité et que vous avez au moins 130 jours travaillés ou 910 heures travaillées (soit 6 mois).
- › Vous pouvez vous inscrire comme demandeur d'emploi même si vous continuez à garder un ou plusieurs enfants. C'est ce qu'on appelle des « activités conservées », c'est-à-dire des contrats de travail qui sont toujours en cours.
- › Vous devez informer Pôle emploi, tous les mois au moment de votre actualisation, de vos activités conservées et exercées. Vous devrez également envoyer ou télécharger, ensemble et en un seul envoi, tous vos bulletins de salaire.

**Pour plus d'information
sur le site de pole-emploi.fr**

Rubrique « Je suis assistant(e) maternel(le) »



/!\ ATTENTION

**Il est donc impératif pour le particulier employeur
lors de la rupture de fournir une attestation Pôle
emploi à son assistant maternel.**

L'IRCEM ET LE DROIT AUX CHÈQUES VACANCES

En tant qu'assistant(e) maternel(le), l'attribution des Chèques-Vacances se fait par le biais de l'IRCEM (groupe de protection sociale des emplois de la famille et des services à la personne, salariés de la famille, employeurs et retraités de ce secteur d'activité en France.).

Pour obtenir plus d'informations sur les critères d'éligibilité d'accès aux Chèques-Vacances, **rendez-vous sur le site de l'IRCEM** et connectez-vous avec les identifiants qui vous ont été communiqués par l'IRCEM.

Vous avez également la possibilité de faire votre demande par téléphone en appelant un conseiller IRCEM+ au **0 980 980 990**

FORMATION

Fin 2023, certaines formations n'ont pas pu avoir lieu ou vous n'avez pas pu y participer, elles devraient être reprogrammées début 2024 :

- › L'Analyse de la pratique
- › « Favoriser le jeu libre et aménager ses espaces »

Malgré les aléas du dispositif de formation, le RPE souhaite continuer à faciliter votre accès à la formation.

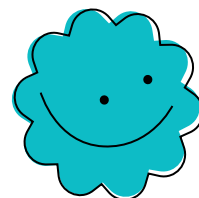
Fin 2023, nous avons donc relancé un sondage pour connaître vos souhaits de formations et pouvoir solliciter Iperia pour leur mise en place sur le territoire.

Il ne s'agit que de propositions très ciblées, le catalogue des formations IPERIA comprenant 90 formations, vous pouvez donc directement contacter cet organisme pour vous inscrire sur d'autres formations. Sachez que de nombreux modules sont proposés en distanciel.



Coordonnées IPERIA :
0800 820 920 (service & appel gratuits)
www.iperia.eu

LA VIE DU RPE VDD



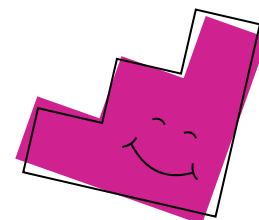
Aussi, voici un bref retour des spectacles proposés par les RPE :



« Attrape tes rêves » de la Compagnie Voyelle



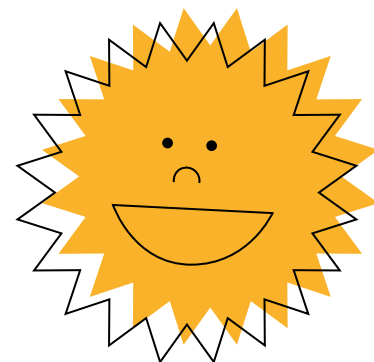
« Ô...eau » de la Compagnie Zyane



« Greli Grelot » de la Compagnie Sac à Son



« Abdou » de la Compagnie Zicomatic



LES SECTEURS



Valérie
VILLETON



Nadine
ARMENAUD



Thomas
GIROUD CAPET



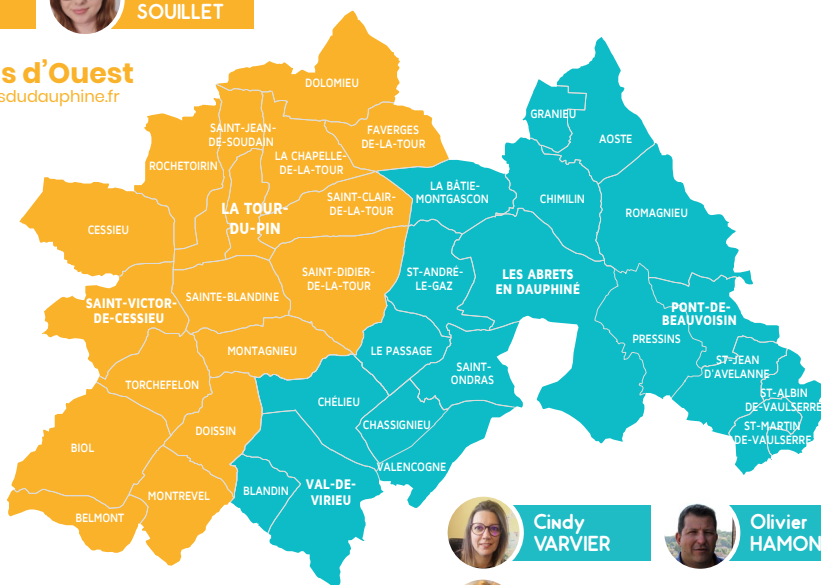
Marie
LAISNE



Lauranne
SOUILLET

Secteur Vals d'Ouest

rpe.valsdouest@valsdudauphine.fr
04 74 96 50 10



Cindy
VARVIER



Olivier
HAMON



Evelynne
PAPPALARDO

Secteur Vals d'Est

rpe.valsdest@valsdudauphine.fr
04 76 32 71 98

